

Froideville continue sa politique isolationniste

En effet, après avoir refusé un projet de fusion en 2014¹, Froideville vient donc de se prononcer contre le projet de Parc naturel périurbain du Jorat.

Si la population n'a pas eu (encore?) son mot à dire, c'est l'exécutif communal, représenté par son syndic, député UDC, qui s'est chargé d'enterrer un projet novateur et intéressant pour sa commune. Dans un article du 24heures datant du 8 juillet 2018², ce même syndic assurait pourtant publiquement que son collègue municipal irait jusqu'au terme de l'étude du projet.

Dans une démocratie directe comme la Suisse – dont l'UDC ne cesse de vanter les mérites – il aurait été pertinent que les autorités des Cachatoux soumettent un préavis de leur plein gré (négalif ou positif, c'est leur droit) à leur législatif une fois l'avant-projet terminé afin de créer un débat et de prendre une position démocratique sur leur participation ou non au futur parc naturel périurbain du Jorat.

A l'inverse, ce village, fort de ses 2500 habitants³ (dont 90% des nouveaux habitants proviennent du bassin lausannois²), situé en périphérie de Lausanne, bénéficiant de la belle ligne 60 des transports publics lausannois, membre de Lausanne Région, etc., vient de laisser passer une belle occasion de créer des liens encore plus forts entre la campagne et la capitale vaudoise, surtout en période de recherche d'économie².

«L'argument» principal tient donc dans le fait de «refuser de mettre en réserve des parcelles forestières exploitables à 100%, de surcroît dans d'excellentes conditions». Premièrement, et jusqu'à preuve du contraire, toutes les surfaces forestières sont exploitables (à l'exception bien sûr de celles qui sont protégées). Secondement, le fait de mettre certaines parcelles en réserve (la fameuse zone centrale) ne va de loin pas détériorer les conditions de ces dernières, pour peu qu'on se place du côté de la nature.

De plus, au vu de la santé de l'économie forestière suisse actuelle⁴, qui ne bénéficie pas de diverses subventions et autres paiements directs sur le produit bois et sur les prestations multiples que procure la forêt, ce n'est pas l'exploitation des Bois du Jorat dans son entier qui permettra de faire remonter la croissance. A cet égard, nous souhaiterions entendre publiquement la position de la Direction générale de l'environnement qui se retrouve à ce jour sans forêt étatique dans cette étude de projet et qui se doit de répondre à un plan directeur cantonal⁵.

Nous souhaitons également que les partis politiques s'avancent sur la question d'un parc naturel périurbain. A l'exception de la section UDC du Gros-de-Vaud, qui s'est opposée avec détermination contre le parc périurbain du Jorat avant même la fin de l'étude⁶, il serait intéressant de voir la réaction de certains partis à la suite de la décision de Froideville, notamment la section verte «Tasson», dont la conseillère d'Etat Béatrice Métraux fait partie.

Nous prenons acte que le comité de l'Association JUTAVAQ et son équipe de projet vont donc poursuivre l'étude, s'adapter en fonction des réserves émises par Corcelles-le-Jorat et Montpreveyres - communes où là aussi les exécutifs s'adonnent à quelques stratégies douteuses en termes de transparence et de communication - espérer que le législatif de Jorat-Menthue suive son exécutif⁷ et s'assurer que Lausanne apporte un supplément de parcelles. Après avoir relu la composition du comité de JUTAVAQ et ses commissions, nous espérons que tous les membres issus de la Municipalité de Froideville se retirent afin de ne pas perturber la bonne suite du projet.

Au vu de ce ciel légèrement assombri, nous restons cependant positifs car, même avec ce retrait, nous sommes convaincus que ce projet se fera. La question est de savoir si Lausanne sera seule – dans ce cas, il s'agira en effet d'un projet urbain pour les Lausannois – ou si cette dernière sera accompagnée de communes campagnardes soucieuses de créer un lien entre le monde rural et citadin et surtout d'avoir leur mot à dire dans les processus de décision en termes de gestion du parc naturel périurbain du Jorat ou de Lausanne. Car c'est surtout de cette marge de manœuvre que vient notamment de se priver Froideville.

Le comité de l'association Jor`à toi

¹ La commune de Morrens en avait fait de même. ² <https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/certains-amalgame-thuillard-blocher/story/23519685> ³ https://www.ucv.ch/annuaire/recherche-par-localite/commune/froideville/?no_cache=1&cHash=81bfdd3a5d08f51d9d36687f3023527 ⁴ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture/sylviculture/tbn.html> | https://www.foretsuisse.ch/fileadmin/user_upload/user_upload/Forstwirtschaft/Betriebsfuehrung/Kennzahlen/LF1116_ref-hd.pdf ⁵ Mesure E12 à la page 237 - Parcs régionaux et autres parcs. ⁶ Publi-information parue dans L'Echo du Gros-de-Vaud. ⁷ Jorat-Menthue s'est retirée de Lausanne Région en 2016.